

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
(EXTRAIT)
n° 2023-02
de la commune de FERICY

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Publié le
ID : 077-217701796-20230120-D2023_02-DE

<u>NOMBRES DE MEMBRES</u>		
<u>Afférents</u>	<u>qui ont pris</u>	
<u>au Conseil</u>	<u>En exercice</u>	<u>part à la</u>
<u>Municipal</u>	<u>Délibération</u>	
15	12	10

DATE DE LA CONVOCATION
13/01/2023

Séance du Vendredi 20 janvier 2023, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-trois, le vingt janvier à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents : ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE Corentin, FOURGOUX-Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMEON Yoann, ROCHER Catherine

Absents excusés :

CARPENTER Paddy qui a donné pouvoir à GERMAIN Jean-Luc

Absente :

MENET Sophie

FOURGOUX Catherine est désignée secrétaire de séance

OBJET : Révision des tarifs publics pour 2023

Monsieur le maire rappelle les différents tarifs de vente appliqués par la commune : photocopies, concessions, location de la salle des fêtes, vente de bois, vente de miel,

Après délibération et à l'unanimité, le prix du stère de bois est revu à la hausse (5€) suite à l'augmentation du coût du carburant.

A compter de janvier 2023, le stère de bois sera donc vendu 50€.

Tous les autres tarifs demeurent inchangés.

**Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte
Transmis en Préfecture le 30 janvier 2023
Publié le 30 janvier 2023**

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 30 janvier 2023
Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN

